



MOBILE WORLD CONGRESS 2012

Barcelone, Espagne, du 28 au 29 février

Bulletin d'inscription

A retourner accompagné de l'acompte **avant le 21 décembre 2011** :

agenceNTIC Bourgogne / Fanny PESSE
Place des Nations Unies – BP 87009 - 21070 DIJON CEDEX
Tél. 03 80 60 40 40 - fax. 03 80 60 40 21 – f.pesse@agentic.org
www.agentic.org / www.debat-tic.org / www.agentic.com

Raison sociale

Adresse

CP..... Ville

Tél Fax

Site Web E-mail

Nom et fonction du contact

Nombre de participants

E-mail direct Mobile

Notre offre, réservée aux entreprises adhérentes (TPE et PME), inclut les prestations suivantes :

- un badge visiteur (pour information le ticket d'entrée au salon est de 699 euros HT),
- votre fiche entreprise dans le catalogue officiel du salon, dans le catalogue Ubifrance, et sur le site Internet du pavillon France www.mwc.ubifrance-events.com,
- Participation à la convention d'affaires, organisée par le Réseau Entreprise Europe,
- visite du salon organisée par l'agenceNTIC Bourgogne,
- une participation au cocktail sur le pavillon France d'Ubifrance,
- un dîner collectif,
- un accès aux services disponibles sur l'espace France,
- un aller-retour Dijon-Barcelone dans un avion spécialement affrété pour l'occasion,
- assistance.

Les prestations complémentaires Ubifrance non comprises dans l'offre :

- Réservation d'un box de rendez-vous (5 personnes maximum, limité à 1h) : 55 € HT/ 30 min
- Réservation d'un créneau de démo de 10 minutes : 150 € HT
- Communiqués de presse individuels à tarif attractif : -20% sur les tarifs

Coût par participant :

- **711 euros pour l'entreprise qui participe pour la première fois la mission collective sur le Mobile World Congress, soit une subvention de 50%,**
- **853 euros HT pour l'entreprise qui participe pour la deuxième fois à la mission collective sur le Mobile World Congress,**
- **995 euros HT pour la société qui participe pour la troisième fois à la mission collective sur le Mobile World Congress.**

Remarque :

Notre offre est conditionnée par la participation de 6 entreprises minimum et par la participation des entreprises à la convention d'affaires. L'agenceNTIC Bourgogne se réserve le droit d'annuler la mission collective en l'absence d'un nombre suffisant de participants.

Merci de signer et de joindre le règlement (acompte de 50 %) à l'ordre de **CCIR BOURGOGNE**

J'accepte les conditions générales de vente (voir le site de la CCIR : www.bourgogne.cci.fr)

Le, à

Cachet et signature